



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2022, le Conseil municipal a adopté le

RÈGLEMENT N° 261-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 203-2016

**AUTORISANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)
SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, QC J0W 1H0, et ce, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, de même que sur le site internet de la municipalité au www.lacdesecorces.ca.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-des-Écorces, ce 31 janvier 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-des-Écorces certifie sous mon serment d'office avoir affiché au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité le présent avis public concernant le règlement n° 261-2021 le 31 janvier 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 janvier 2022.

Nathalie Labelle

Nathalie Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe